

**JUSTICE
DES MINEURS**

Une facture de 22 000 francs par mois pour encadrer un jeune délinquant récidiviste? La somme fait scandale. Elle n'effraie pas le juge des mineurs Michel Lachat.

En prison, Carlos coûterait autant

PROPOS RECUEILLIS PAR

SERGE GUMY

L'affaire fait scandale depuis une semaine. Carlos, délinquant multirécidiviste zurichois de 17 ans, a droit à des mesures éducatives - notamment des cours de boxe thaïe - dont le prix est évalué à 22 000 francs. Un montant qui a choqué. Président de la Chambre pénale des mineurs du canton de Fribourg, Michel Lachat, lui, n'est pas du tout surpris.

Environ 22 000 francs par mois pour traiter Carlos, est-ce pour vous un programme de luxe?

Michel Lachat: Je ne me prononce pas sur le dossier, que je ne connais pas. Cela dit, il est clair que ce programme coûte cher. Mais à titre de comparaison, une journée dans un centre de détention fermé coûte en moyenne 600 francs. Multiplié par 30, on n'est donc pas loin des chiffres avancés pour l'encadrement de Carlos. Ce coût du placement comprend non seulement l'hébergement, mais aussi l'accompagnement par des psychiatres, des psychologues, des éducateurs, des assistants sociaux et des maîtres d'apprentissage. Tous ces intervenants, il faut les payer! Et je précise qu'une journée en hôpital coûte plus cher encore.

Pourquoi ne pas avoir placé ce jeune homme en milieu fermé?

C'est une mesure de dernier recours que le juge des mineurs prend après que d'autres mesures ont échoué. Pour ma part, je négocie toujours avec le jeune dans l'espoir qu'il accepte lui-même que le placement est la meilleure issue pour lui. Et je ne manque ja-

mais de lui dire que la journée coûte 600 francs, et que j'attends de lui qu'il s'investisse fortement.

Carlos s'est vu proposer un cours de boxe thaïe. Une mesure adaptée selon vous?

Les arts martiaux peuvent effectivement enseigner aux jeunes à se maîtriser. Ils les aident aussi à évacuer leur surplus d'énergie. D'ailleurs, certaines institutions possèdent leur propre salle de musculation. Reste que la mesure peut marcher avec les uns et échouer avec d'autres, exactement comme la thérapie par la musique ou par les animaux. C'est pour cela que la justice des mineurs requiert une connaissance approfondie des jeunes à juger, afin de définir la mesure la mieux adaptée.

Les citoyens ne comprennent pas de telles mesures. La justice des mineurs est-elle trop molle?

Bien sûr, quand l'opinion publique découvre des cas gravissimes, elle en appelle à davantage de sévérité et réclame des peines de dix ans maximum, alors que le Code pénal des mineurs prévoit aujourd'hui une peine d'emprisonnement de quatre ans au plus, sanction qui est d'ailleurs rarement infligée.

Admettons que l'on allonge la peine maximale à dix ans pour un mineur. A 600 francs la journée de placement dans un centre de détention, la facture finale se chiffrera en millions, et les mêmes critiques se feront entendre que celles entendues aujourd'hui au sujet du traitement de Carlos. Et puis, que deviendra le jeune que l'on aura enfermé aussi longtemps? Il y a fort à parier que, quand il sortira, il n'aura plus d'amis et que

même ses parents l'auront laissé tomber. En outre, aucun employeur ne l'engagera. Résultat: ce jeune a d'immenses risques de récidiver.

Le système suisse basé sur les mesures éducatives est-il vraiment si efficace?

Oui, et ce sont les statistiques qui le disent. Dans les pays anglo-saxons, aux lois punitives, le taux de récidive atteint 90%. En Suisse, ce taux est de 30 à 35%, même si j'admets que les statistiques ne sont pas faciles à lire. Comprenez-moi bien: je ne suis pas fondamentalement opposé à l'idée d'envoyer un mineur en prison. Mais pour la plupart des jeunes que je vois passer dans mon bureau, une nuit ou une semaine derrière les barreaux suffit à leur administrer un électrochoc et à les inciter à changer d'attitude. Après, il y a une petite minorité de jeunes qui nous pose des problèmes durables. Je l'estime à une cinquantaine d'individus pour le canton de Fribourg.

Vous êtes donc contre l'allongement des peines pour les mineurs?

Je ne suis pas contre des peines de dix ans. On se rapprocherait ainsi des pays voisins. Et on rassurerait la population. Mais je pose deux conditions: d'abord, que ce soit encore le juge spécialisé des mineurs qui juge les jeunes. Or, je constate que la justice juvénile se rapproche toujours plus de celle des adultes. Ensuite, je demande que le dossier de ce garçon, ou de cette jeune fille, fasse l'objet d'un réexamen après deux ans,

afin d'évaluer si un autre placement, en milieu ouvert, ne serait pas plus adapté.

Le criminologue Martin Killias affirmait hier dans la «NZZ» que le problème de la justice des mineurs ne vient pas des juges, mais du Code pénal qui leur lie les mains. Que lui répondez-vous?

Bien sûr que ce Code me lie les mains, je suis payé pour l'appliquer! Mais je le trouve souple. Il me laisse une certaine créativité pour trouver les prestations à exiger du jeune. Et la loi n'est pas aussi laxiste que l'affirment ses détracteurs: si on additionne les peines de prison et les mesures éducatives

qu'elles m'offrent, je peux garder un jeune sous mon contrôle jusqu'à 22 ans.

Une commission fédérale étudie même la possibilité d'étendre cette limite à 25 ans. I



Pour Michel Lachat, une justice plus dure ne serait pas forcément plus efficace. VINCENT MURITH

AUX SOURCES DU SCANDALE

Révéler il y a dix jours par la TV alémanique SRF, «l'affaire Carlos» a déclenché une polémique telle que les autorités zurichoises ont décidé de déplacer le jeune homme «pour sa propre sécurité» en milieu «fermé». Selon le «Blick», il a été «cueilli» vendredi dernier par des policiers en tenue de combat devant les services sociaux. L'information n'a pas été confirmée officiellement.

Aujourd'hui âgé de 17 ans, «Carlos» a débuté sa carrière de délinquant à 9 ans déjà. Il a été condamné à plusieurs reprises, pour vol, violences et possession illégale d'armes. Il y a deux ans, il a par ailleurs poignardé et grièvement blessé un autre jeune homme. Mais plutôt que d'être placé en maison fermée, il vit dans un

appartement de Pratteln (canton de Bâle-Campagne), encadré par divers spécialistes. Il suit notamment des cours de boxe thaïe, dispensés par un entraîneur au passé criminel (il a été condamné pour lésions corporelles). Coût de l'entier de cette prise en charge: 22 000 francs par mois selon le juge des mineurs, 29 000 selon des médias alémaniques.

L'affaire «Carlos» a également des suites politiques. Au Grand Conseil zurichois, l'UDC a réclamé lundi la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire. Conseiller d'Etat en charge de la justice, le Vert Martin Graf a commandé de son côté un rapport sur cette affaire au procureur des mineurs. Il est attendu pour la fin de la semaine. SG

PUBLICITÉ

ALIGRO

bienvenue à tous les gourmands



-25%
28.90
KG
~~38.80~~ *

Faux-filet de boeuf Resto, frais du pays/UE morceau



-42%
10.90
KG
~~18.80~~ *

Filets de carrelet frais de Hollande



-26%
3.50
1 KG
~~4.75~~ *

Pruneaux Fellenberg du pays

Chasselas de Romandie Vin du Pays 2012

19.90
6 X 70 CL
~~24.80~~ *



MATRAN valable du 2 au 7 septembre

Viande de boeuf hâchée fraîche du pays, sachet 1,5 kg	kg 10.90	-29%	770 *
Ragoût de veau frais du pays, env. 1 kg	kg 30.40	-27%	2190 *
Emincé de porc frais du pays, env. 1 kg	kg 19.40	-23%	1490 *
Filet de dinde frais de France HENRI IV	kg 19.60	-32%	1330 *
Saucisses de St-Gall OLMA	10 x 160 g 19.80	-30%	1380 *
Raclette Combe carré 700/800 g	kg 16.40	-23%	1250 *
Panier de Yoplait aux fruits mega-pack	12 x 125 g 9.10	-24%	650 *
Riz long grain 10' UNCLE BEN'S	3 x 1 kg 17.70	-21%	1390 *
S.Pellegrino gazeuse	6 x 1.5 l 5.90	-25%	440 *
Syrah du pays d'Oc Rosière IGP 2011	6 x 75 cl 35.-	-29%	2480 *
Palmolive vaisselle Original	3 x 750 ml 10.60	-25%	790 *

* Avec la carte client gratuite: profitez de plus de 1000 promotions chaque semaine

Toutes nos actions sur www.aligro.ch